

## Présentation de l'établissement, projets, communications

L'IME (Institut Médico Educatif) accompagne 81 enfants et adolescents de 5 à 20 ans. Son agrément autorise l'accueil d'enfants et d'adolescents avec une déficience intellectuelle moyenne, sévère ou profonde. Sur ces 81 places, 20 sont dédiées à l'accueil de jeunes associant des troubles envahissants du développement (TED) et une déficience intellectuelle, et présentant des troubles du comportement.

**L'établissement est organisé de la façon suivante :**

Déficients intellectuels : 61 places

- Institut Médico-Pédagogique (IMP) : Enfants 5-14 ans
- Institut Médico-Professionnel (IMPro) : Adolescents et jeunes adultes 14-20 ans

Déficients intellectuels + Autisme ou TED : 20 places

- IMP : Enfants 5-14 ans
- IMPro : Adolescents et jeunes adultes 14-20 ans

Nous proposons également, parmi les 81 places, 22 places d'internat dont 4 sont réservées pour des jeunes avec un TED, et présentant des troubles du comportement.

## Les activités et le fonctionnement

L'établissement est ouvert 210 jours par an. Le calendrier des jours d'ouverture est fixé chaque année au mois de juin ou juillet pour l'année civile suivante. L'établissement est fermé 5 semaines l'été, et une semaine lors des petites vacances. Certaines journées ou demies journées dans l'année sont dédiées à des réunions d'équipe, des projets pédagogiques, ou des formations, et les jeunes ne sont alors pas accueillis. Lorsque l'établissement est ouvert pendant les vacances scolaires, le fonctionnement est alors dit "semaines de référence". Chaque jeune est sur le groupe de son éducateur référent, et n'a pas d'activités scolaires ou paramédicales. Ces temps sont mis à profit pour mener des projets d'ouverture sur l'extérieur.

Le reste de l'année (36 semaines sur 42), les jeunes accueillis suivent un emploi du temps convenu annuellement lors de leur projet personnalisé. Au-delà de l'emploi du temps, ce projet associant la famille et le jeune accueilli, définit les objectifs de la prise en charge, qui vont bien au-delà de son emploi du temps. Tous les professionnels de l'IME concourent à la réalisation du projet personnalisé du jeune, revu annuellement :

-les professionnels paramédicaux, dont l'intervention est souvent un prérequis à une action éducative efficace ;

-les éducateurs, notamment par leur action sur l'autonomie et le développement personnels des jeunes ;

-les enseignants qui vont se centrer sur les apprentissages scolaires et cognitifs, mais également sur le savoir-être en classe ;

-bien entendu les médecins, les chefs de service, l'infirmière, la psychologue, qui vont apporter aux autres professionnels des éléments de compréhension des situations, et accompagner les jeunes dans leurs domaines respectifs.

Tous ces professionnels oeuvrent ensemble à la définition et à la mise en oeuvre des projets personnalisés. Cette prise en charge globale est essentielle à la qualité de l'accompagnement.

Enfin, les services généraux constituent un service charnière de l'IME. Les transports du matin et du soir, le secrétariat, la cuisine, la lingerie, l'entretien des locaux, sont tous des éléments importants dans la qualité d'accueil que nous apportons aux jeunes de l'établissement !

## L'environnement

L'IME "Le Bourget" est situé au 35 route de Barby à Challes les Eaux. Cette commune thermale nous accueille dans un cadre calme et agréable. Un lotissement de petits bâtiments d'un étage maximum, sont à proximité de toutes les commodités de la Ville : vie associative, spectacles, établissements de santé...

Les différents bâtiments, accessibles en rez-de-chaussée, sont consacrés aux différents secteurs d'activités, classes, ateliers, soins... Le cadre conserve cependant tous les charmes d'un environnement champêtre.

Les équipements municipaux sont faciles d'accès, équipements sportifs, gymnase, écoles, par des voies sécurisées pour les piétons et les vélos.

Les ateliers d'apprentissage de l'établissement contribuent largement à la qualité du cadre en réalisant des aménagements et le fleurissement.

## Synthèse du projet d'établissement

L'IME assure l'accompagnement à l'éducation, la scolarisation et les apprentissages à caractère professionnel des enfants et adolescents accueillis dans l'établissement. Cet accompagnement est assuré par du personnel :

- éducatif (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, aides médico-psychologiques),
- pédagogique (enseignants de l'Education Nationale, éducateurs spécialisés faisant fonction d'enseignants, éducateurs techniques spécialisés, enseignants d'éducation physique et sportive, professeur de musique),
- thérapeutique (kinésithérapeute, orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien, psychologue, médecin, infirmier)

Les "fils rouges" qui relient les différents secteurs de l'IME sont le projet personnalisé, la prise en charge globale, et l'ouverture sur l'extérieur. Le décloisonnement entre les groupes éducatifs eux-mêmes, et entre les différents secteurs décrits supra sont également un élément présent dans l'ensemble du projet d'établissement.

Le "penser-ensemble" est également très présent dans le projet, qui en est lui-même le fruit. Il constitue un outil essentiel à la fois :

-de soutien aux professionnels, puisque les notions d'équipe, de pluridisciplinarité, d'ouverture, qui lui sont intrasèques, font partie de la culture de l'IME ;

-de qualité de l'accompagnement car ce "penser ensemble" est le garant de la cohésion des interventions, et de leur pertinence.

### **Modalités d'admission**

L'admission à l'IME n'est possible qu'après décision conforme de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA), qui prend en cas d'accord une notification d'orientation en IME. Le dossier d'orientation est à déposer à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de son département. Il est à compléter par une demande formelle des parents d'admission à l'IME.

Les parents qui le souhaitent ont la possibilité, sur simple rendez-vous, de rencontrer le directeur et de visiter l'établissement. Ils ont ainsi la possibilité de prendre un avis éclairé et de se prononcer sur leur souhait d'une admission dans l'établissement.

Les 3 mois qui suivent l'admission sont consacrés à des observations éducatives, pédagogiques, psychologiques et paramédicales qui serviront de support à une réflexion commune avec les parents et l'enfant. Elles permettront d'établir le projet personnalisé.

### **Personnes à contacter**

Institut Médico Educatif

35 route de Barby

73190 CHALLES LES EAUX

Tél. : 04 79 72 97 20

E-mail : [secretariat.ime@apeichambery.com](mailto:secretariat.ime@apeichambery.com)

Directrice :

Mme Sandrine HERVE

### **Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)**

Le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur toute question concernant le fonctionnement de l'établissement. Le CVS est une instance consultative et non décisionnelle. Il a pour spécificité d'être le seul organe consultatif à réunir l'ensemble des partenaires (familles, gestionnaires, usagers, personnels).

Pour vous informer davantage, n'hésitez pas à lire le document joint en cliquant sur le lien suivant : [qu'est-ce que le CVS ?](#) (document élaboré par les membres du CVS actuels en novembre 2018.

Prochain CVS le 17/06/2021 à 18h30

## TAXE D'APPRENTISSAGE

L'IME est habilité à la récupérer. Merci de nous appeler pour vous préciser la démarche à effectuer.

## Eco-mobilité

Pour venir à l'IME, n'hésitez pas à prendre le bus ou votre vélo !

[Voir plan](#)